

# actis



Asset Management  
www.actis-am.fr

## Politique de rémunération

68, avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS

contact@actis-entreprises.fr

Tél. : +33 (0)1 53 23 04 30

Fax : +33 (0)1 53 23 04 31

### Politique de rémunération

ACTIS ASSET MANAGEMENT a établi une politique de rémunération, conformément à la réglementation, fondée sur une gestion saine et efficace du risque et qui n'encourage pas de prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et à prévenir les prises de risques inconsidérés ou incompatibles avec l'intérêt des clients investisseurs de la gamme des fonds gérés par ACTIS ASSET MANAGEMENT.

La politique s'applique à l'ensemble du personnel d'ACTIS ASSET MANAGEMENT. La rémunération du personnel d'ACTIS ASSET MANAGEMENT comporte une partie fixe, à laquelle peut s'ajouter une partie variable. ACTIS ASSET MANAGEMENT veille à ce que la part fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée permettant de rémunérer les collaborateurs au regard des obligations de leur poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Les rémunérations variables sont déterminées de telle sorte que leur niveau soit en lien avec la richesse créée par la société de gestion sur le long terme. L'attribution et la distribution de rémunération variable sont par nature discrétionnaires et ne sont en aucune sorte indexées sur les performances des fonds.

La politique de rémunération est adoptée et supervisée par le RCCI

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

actis